

Stage syndical « CPE, repères pour une histoire – débats pour l'avenir »

Nous vous invitons à participer à un **stage syndical spécial CPE le jeudi 8 mars 2018 de 9h30 à 16h30 à la section académique du SNES à Arcueil.**

Nous recevrons à l'occasion de ce stage Régis Rémy, CPE retraité de l'Académie de Caen, auteur de diverses publications sur le métier.

Par le biais de son nouvel ouvrage « *CPE - Repères pour une histoire 1945-1993* », Régis Rémy nous apportera un contenu historique reposant sur des documents généralement inédits. Il nous présentera « la face cachée de l'histoire du métier et ses incidences sur les conditions actuelles de son exercice » (construction du métier, positionnement...).

Malgré les évolutions, l'histoire du métier de CPE semble peser sur nos pratiques. Cette rencontre sera l'occasion pour nous de débattre par la suite des perspectives collectives et de nos revendications syndicales ;

Date : jeudi 8 mars, de 9h30 à 16h30

Lieu : section académique du SNES-FSU, 3 rue Gouyon du Verger – 94012 Arcueil Cedex (RER B Arcueil-Cachan)

Comment s'inscrire ? : Déposer votre autorisation d'absence **avant le 8 février** (modèle ci-dessous) et vous inscrire sur notre site : versailles.snes.edu rubrique Catégorie / CPE.

Rappel : la participation à un stage syndical est un droit. Tout fonctionnaire a droit à 12 jours d'absence par an pour formation syndicale. Aucun rattrapage ne peut être exigé de votre chef d'établissement.

LES STAGES SYNDICAUX : UN DROIT POUR TOUS !

Attention : pensez à déposer votre demande de congé (voir modèle ci-dessous) **avant le 8 février 2018** et à vous inscrire sur notre site : versailles.snes.edu - Catégorie / CPE.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE À ADAPTER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

(à reproduire et à déposer au plus tard le **jeudi 8 février 2018**)

NOM, Prénom
Grade et Fonction
Établissement
S/c de M..... (1)

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions (2)
- de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État pour la formation syndicale,
et du décret n° 84-474 du 15/06/1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **jeudi 8 mars 2018** pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à la section académique du SNES Versailles - 3 rue de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL.
Il est organisé par la section académique du SNES Versailles, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29/12/1999 publié au J.O. du 6/01/2000).

A..... Le.....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement, cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique
(2) Indiquer les références correspondant à votre situation (titulaires 84-16, non titulaires 82-997)